

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

Convocation à la réunion faite le 25 mars 2024

PRESENTS: MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian,

DAULIACH Gaëtane, DIDIER Guy, RAMOS CAMACHO Marie, SAMBUIS Xavier

ABSENTS: MME JOSSERAND Clara (pouvoir à RAMOS CAMACHO Marie)

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice: 11

Présents: 10

Votants: 11

N° Délibération	Thème	Délibération	Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,	Vote
2024-09	Finances locales	Approbation des comptes de gestion 2023 Commune et Remontées Mécaniques	APPROBATION des comptes de gestion 2023 Commune et Remontées Mécaniques	11 POUR Votants : 11
2024-10	Finances locales	Approbation des comptes administratifs 2023 Commune et Remontées Mécaniques	APPROBATION des comptes administratifs 2023 Commune et Remontées Mécaniques	10 POUR Votants : 10
2024-11	Finances locales	Affectation des résultats 2023 Budget Commune	AFFECTATION du résultat cumulé de fonctionnement 2023 de la Commune comme suit : 1 318 879,14 € au compte au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2024.	11 POUR Votants : 11
2024-12	Finances locales	Affectation des résultats 2023 Budget Remontées Mécaniques	AFFECTATION du résultat cumulé de fonctionnement 2023 des Remontées Mécaniques comme suit : report du déficit de 10 789,32 € au budget primitif 2024.	11 POUR Votants : 11
2024-13	Finances locales	Vote des taux des taxes directes locales 2024	MAINTIEN des taux pour 2024 FIXATION des taux communaux 2024 comme suit: Taxe d'habitation: 18,41 % Taxe foncière sur propriétés bâties: 31,55 % Taxe foncière sur propriétés non bâties: 96,85 %	11 POUR Votants : 11

2024-14	Finances locales	Approbation du budget primitif 2024 de la Commune	APPROBATION du budget primitif de la Commune 2024 s'élevant à 5 107 444,14 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 2 145 520,60 € en recettes et dépenses d'investissement	11 POUR Votants : 11
2024-15	Finances locales	Approbation du budget primitif 2024 des Remontées Mécaniques	APPROBATION du budget primitif des Remontées Mécaniques 2024 s'élevant à 54 289,32 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 0 € en recettes et dépenses d'investissement	11 POUR Votants : 11
2024-16	Fonction publique	Recrutement d'agents contractuels saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activités	pour accroissement temporaire d'activité pour les emplois suivants: - 1 adjoint technique contractuel du 17 juin au 30 août 2024: aide à l'entretien du fleurissement et des espaces verts, entretien des voies et aide à la mise en place technique des diverses manifestations estivales, à temps complet 35 heures hebdomadaires - 1 adjoint technique du 08 juillet au 16 août 2024: l'entretien des voies, le fleurissement, la mise en place technique des diverses manifestations, tous travaux d'entretien à temps complet 35 heures hebdomadaires - 1 conducteur de transport collectif du 06 juillet au 30 août 2024 à temps complet 42 heures hebdomadaires - 1 agent d'accueil durant l'ouverture de l'église du 03 juillet au 30 août 2024 à temps non complet 21 heures hebdomadaires: l'ouverture et le gardiennage de l'église pendant les heures d'ouverture de l'église 3 adjoints techniques contractuels du 01 juillet au 31 août 2024 à temps complet 42 heures hebdomadaires: accueil, information, distribution des karts au public pour l'activité communale « mountainkart », petits travaux d'entretien des karts - 2 adjoints techniques contractuels du 17 juin au 31 août 2024 à temps complet 35 heures hebdomadaires: entretien et vérifications des pistes VTT.	11 POUR Votants : 11

2024-17	Finances locales	Subvention du budget primitif 2024 de la Commune au budget primitif 2024 des remontées mécaniques	DECISION de verser une subvention du budget primitif 2024 de la Commune au budget 2024 des remontées mécaniques à hauteur de 54289,32 €	11 POUR Votants : 11
2024-18	Finances locales	Subventions 2024 aux associations	FIXATION des montants des subventions aux associations pour l'année 2023 comme suit : o Les Petits Diables : 100 000 € (11 voix pour) o Office de Tourisme : 400 000 € (11 voix pour) o Superkids : 30 000 € (11 voix pour) o Ski Club L'Etendard : 30 000 € (10 voix pour) o Souvenir Français : 350 € (11 voix pour) o Arvan Tennis Club : 1 800 € (11 voix pour) o St So Air Force 3 000 € (11 voix pour) o St Jean Baptiste 1 000 € (11 voix pour) o Trail de l'Etendard 8 000 € (11 voix pour) o Maurienne Judo 500 € (11 voix pour) o CAM RUGBY 100 € (11 voix pour) o MLD VTT 200 € (11 voix pour) o MLD VTT 200 € (11 voix pour) o Le Pied à l'étrier 200 € (11 voix pour) o Bleuets de Maurienne 200 € (11 voix pour) o Nautic Club Mauriennais 200 € (11 voix pour) o Union Althlétique Mnne 100 e (11 voix pour)	11 POUR Votants : 11
2024-19	Finances locales	Convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme et la Commune	APPROBATION de la convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme et la Commune	11 POUR Votants : 11
2024-20	Finances locales	Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et les Petits Diables	APPROBATION de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et les Petits Diables	11 POUR Votants : 11
2024-21	Finances locales	Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Ski Club l'Etendard	APPROBATION de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Ski Club l'Etendard	11 POUR Votants : 11
2024-22	Finances locales	Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et Arvan Tennis Club	APPROBATION de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et Arvan Tennis Club	11 POUR Votants : 11
2024-23	Fonction Publique	Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle	DECISION d'instaurer la prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions fixées dans la délibération suivant décret 2023-1006 et après avis du comité social territorial du 21/04/2024	11 POUR Votants : 11

2024-24	Domaine e Patrimoine	Autorisations de passage pour travaux d'agrandissement de la passerelle skieurs sur un terrain communal cadastré sous le n°157 section B	1	
/		Projet de création de remontée mécanique Téléporté Liaison Express – Instauration de servitudes relevant de l'article L342-20 du code du tourisme : réponse aux conclusions du commissaire-enquêteur et poursuite de la procédure		11 POUR Votants : 11

A Saint Sorlin d'Arves, le 09 avril 2024

Publié et affiché le 11/04/2024

Le Maire, Fabrice BAUDRAY

